



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Arabie saoudite

Question écrite n° 92376

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la position de la diplomatie française vis-à-vis de l'Arabie saoudite. La décapitation d'un dignitaire chiite en Arabie saoudite a entraîné l'exacerbation de tensions religieuses manifestées notamment par une crise diplomatique entre États confessionnels chiites et sunnites du Moyen-Orient. Cette exécution perpétrée par le régime wahhabite intervient dans un contexte où se multiplient les conflits par procuration entre l'Iran et l'Arabie saoudite, à l'image de la guerre en Syrie ou au Yémen. Le régime saoudien, financier de l'islamisme, apporte son soutien à des groupes terroristes agissant sur le sol syrien, tel que Front Al-Nosra, après avoir financé l'État islamique avec qui il partage une lecture religieuse totalitaire. De nombreux donateurs privés saoudiens continuent d'alimenter le djihadisme, utilisé comme exportation guerrière de la doctrine rigoriste des princes saoudiens. Dans un même temps, suite à l'accord de Vienne intervenu le 14 juillet 2015 sur le nucléaire iranien, l'Iran entame sa réintégration progressive dans le concert des Nations. Son combat contre le terrorisme en Syrie, au Liban ou en Irak et sa reconnaissance des minorités confessionnelles contrastent avec l'obscurantisme saoudien, appliqué à renverser les régimes qui stabilisent le Moyen-Orient et à lutter contre toutes les formes religieuses non-sunnites. La diplomatie française, enfermée dans une posture anti-iranienne et pro-sunnite, s'est contentée de « déplorer » l'attitude belliqueuse de l'Arabie saoudite, pourtant prête à déstabiliser la région pour conserver son leadership. Elle demande si les autorités françaises entendent condamner l'attitude de l'Arabie saoudite. Elle souhaite que soit engagé un rééquilibrage de la diplomatie hexagonale au Moyen-orient au profit du combat contre le terrorisme salafiste.

Texte de la réponse

L'exécution le 2 janvier 2016 du cheikh Nimr Baqer Amin al-Nimr, condamné à mort en octobre 2014 pour "sédition", "désobéissance au souverain" et "port d'armes", et de 46 autres détenus, a suscité l'indignation de la communauté internationale et une vague de tensions et de violences confessionnelles préoccupante au Moyen-Orient. La France suit la situation avec attention, en lien étroit avec ses partenaires européens. La lutte en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort constitue l'une des priorités de la politique extérieure de la France en matière de droits de l'Homme. La France plaide auprès de l'ensemble des pays où la peine capitale est appliquée pour qu'elle soit abolie et que les condamnations à mort soient commuées, ou, à défaut, que les États observent un moratoire, comme première étape en vue d'une abolition définitive. La question de la peine de mort, comme celle du respect des droits de l'Homme de façon générale, est abordée dans le cadre du dialogue bilatéral français, autant avec l'Arabie saoudite qu'avec l'Iran. Le Président de la République avait rappelé la position de principe de la France en faveur de l'abolition lors de son déplacement en Arabie saoudite en mai 2015. La coexistence harmonieuse entre l'ensemble des populations, notamment sunnites et chiites, est une condition sine qua non de la sécurité et de la paix régionales, comme l'est l'apaisement des tensions entre l'Arabie et l'Iran. Le terrorisme frappe toutes les communautés sans distinction. Les États du Golfe sont aussi confrontés à la menace que représente le terrorisme islamiste et sont activement engagés dans la coalition internationale contre Daech, notamment militairement. L'ensemble des partenaires régionaux s'est mobilisé pour

lutter contre les sources possibles de financement du terrorisme. C'est un combat international qu'il faut mener partout et collectivement.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92376

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 240

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8507